

Introduction

Afin d'évaluer l'impact de l'implantation de la check list « sondage vésical clos », une enquête un jour donné sur la traçabilité du sondage vésical clos est proposé.

L'enquête doit être faite avant l'implantation de la Check list sondage vésicale clos (« temps zéro ») et renouvelé au moins après 6 mois la mise à disposition de la check list dans les services de soins.

Objectifs

L'objectif principal de cette enquête est de décrire la traçabilité faite autour des sondes vésicales à demeure (date de pose, prescription médicale, matériau utilisé, surveillance clinique, évaluation de la pertinence du sondage).

Les objectifs secondaires sont de :

- sensibiliser le personnel sur la nécessité d'effectuer une traçabilité autour des dispositifs invasifs tels que les sondes urinaires
- restituer ces données aux professionnels de santé
- améliorer la traçabilité de la surveillance et des soins autour du sondage vésical à demeure.

Délimitation de l'audit :

- Peuvent être inclus toutes les unités ou service de l'établissement hors hôpital de jour et les services de consultation.
- Sont pris en compte :
 - tous les patients (entrants du jour, au Bloc Opératoire ...) porteurs de sondes vésicales à demeure qui sont présents le jour de l'enquête
- Sont identifiés comme acteur :
 - le cadre du service ou le correspondant en hygiène qui aide le jour de l'enquête à recueillir les données sur le service et sur la traçabilité du sondage vésical clos.

Matériel et Méthode

- **En théorie** : 1 journée (enquête un jour donné)
- **En pratique** : selon la taille de l'établissement et le nombre d'enquêteurs disponibles, la période de l'enquête pourra être étalée sur 1 temps plus long en respectant le principe d'une seule journée par service. Dans ce cas, veiller à passer le même jour dans les services qui échangent régulièrement des patients (exemple : chirurgie et secteur de soins intensifs d'une même discipline, réanimation et services post-réa, ...).
- Grille de recueil commune et standardisée
 - 1 fiche/service ou unité à compléter et à valider dans chaque service audité (fiche 1 à 20 sondes vésicales). Elle permet le recueil des données relatives à 20 sondes. Si le nombre de sondes le jour de l'enquête dépasse ce chiffre ou si plusieurs auditeurs sont en charge d'un même service, il est possible de remplir des fiches complémentaires.
- Auditeurs : toute personne formée à l'enquête (IDEH, correspondant hygiène, cadre de santé...)
- Analyse :
 - Par un outil informatique Excel pour la saisie et le traitement des données avec un rapport de résultats automatisé.